



CC des Grands Lacs (Siren : 244000873)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Parentis-en-Born
Arrondissement	Mont-de-Marsan
Département	Landes
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	15/11/2002
Date d'effet	11/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Françoise DOUSTE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	29 Avenue Léopold Darmuzey
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	40160 Parentis-en-Born
Téléphone	05 58 78 54 63
Fax	05 58 78 57 21
Courriel	cdc-grands-lacs@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	32 299
-----------------------------	--------

Densité moyenne 43,64

Périmètre

Nombre total de communes membres : 7

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
40	Biscarrosse (214000465)	14 909
40	Gastes (214001083)	914
40	Lüe (214001638)	605
40	Parentis-en-Born (214002172)	7 390
40	Sainte-Eulalie-en-Born (214002578)	1 430
40	Sanguinet (214002875)	4 655
40	Ychoux (214003329)	2 396

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 34

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
<i>Protection, sauvegarde, valorisation et gestion des niveaux des étangs et principaux cours d'eau -</i>
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
<i>A compter du 1er janvier 2023</i>
- Assainissement non collectif
<i>A compter du 1er janvier 2023</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Préservation de la qualité des eaux par des mesures préventives, par la coordination des moyens, par la sensibilisation du public et l'élaboration de schémas spécifiques prenant en compte les risques de pollution en partenariat avec l'Etat ou la Région - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux - Natura 2000 : pilotage et animation du site Natura 2000 des "zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et Buch" (pour l'exercice de cette compétence la communauté de communes peut adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable de ses communes membres) - L'aide à l'entretien et à la création de chemins de randonnées.</i>
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement

Services funéraires
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires <i>Création et extension des crématoriums</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, zone de police, les actions de commerce et soutien aux activités commerciales
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>étudier et mettre en place un SCOT , comprenant l'élaboration, le suivi et la réalisation du schéma. Pour l'exercice de cette compétence la CC pourra adhérer à un syndicat mixte sans consultation préalable des communes membres.</i>
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Opposition des communes au transfert de la compétence "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale" à la CC</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>création de ZAC correspondant aux compétences communautaires</i>
- Constitution de réserves foncières
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>effectuer des études générales d'urbanisme et d'aménagement</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>création aménagement entretien des voies transférées ou créées et aménagement entretien création des voies nouvelles correspondant aux critères suivants : - voies communales desservant les zones artisanales et industrielles et les axes routiers internes - voies communales reliant deux routes départementales - voies communales reliant directement deux communes - voies communales desservant les lieux et bâtiments publics suivants (collège, lycée, musée, plages, ports, gare routière ou ferroviaire, déchetterie, centres de secours, desserte de maison de retraite) - piste cyclable</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>toutes actions touristiques en faveur de la promotion du territoire,</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>études, pour mise en place d'un PLH pour ce qui concerne le problème des travailleurs et employés saisonniers, le logement des personnes défavorisées</i>
- Politique du logement social <i>coordination des politiques du logement social</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>études, actions d'intérêt communautaire favorisant l'amélioration et le développement de l'habitat : OPAH</i>
Infrastructures
- Aérodomes <i>Gestion , aménagement et exploitation de l'Aérodrome des Grands Lacs</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Relation et coordination des actions avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du "Pays Landes Nature Côte d'Argent"</i>

- Service public de défense extérieure contre l'incendie <i>Réalisation de travaux sur les ouvrages de défense d'incendie pour le compte des communes membres.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Aménagement numérique : compétence pour réaliser toutes opérations visées à l'article L1425-1 du CGCT.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres <i>Gestion des animaux errants et de la fourrière intercommunale - Gestion des déchets de venaison - Insertion par l'activité économique : compétence pour créer et soutenir un ou plusieurs ateliers et chantiers d'insertion (ACI) en accordant des subventions aux associations porteuses.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
40	SM SCOT du Born (200032860)	SM fermé	45 294
40	SIVOM du Born (244000279)	SM fermé	67 801
40	SM pour la sauvegarde des étangs landais (254002330)	SM ouvert	96 471
40	Pays Landes nature Côte d'Argent (200048718)	SM ouvert	57 987
40	SM de gestion des baignades landaises (200024636)	SM ouvert	236 017
40	SM du bassin versant des lacs du Born (200046894)	SM fermé	52 613
40	SM Agence landaise pour l'Informatique (ALPI) (254003304)	SM ouvert	1 534 050

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)